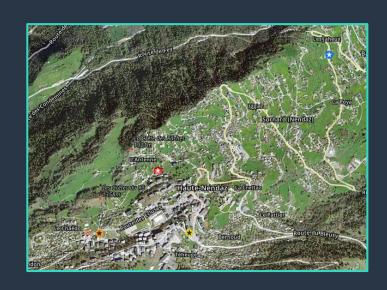


Rapport d'évaluation immobilière

Mandant(s): Office des faillites du Valais central, par M. Yves Biselx Immeuble(s): Parcelles 2002, 5066, 9693, 3529, 1997 Haute-Nendaz

Type(s) d'objet(s): Terrains et places de parc

Date de l'évaluation: 05.06.2025



1 Résumé

Type d'objet	Terrains et places de parc	Adresse	Parcelles 2002, 5066, 9693, 3529 1997 Haute-Nendaz
Objectif du mandat	Déterminer la valeur de liquidation des objets dans un contexte de faillite.		
Valeurs de liquidation	Voir point 5		
Remarques			

Table des matières

ı	Rés	sumė	2
2	Des	scription du mandat	3
	2.1	Mandat	3
	2.2	Ethique et déontologie	4
	2.3	Validité et réserves	4
	2.4	Sources d'informations	5
3	Des	scription de l'objet	6
	3.1 I	Description générale	6
	3.2	Description lot(s)	6
	3.3	Aspects et risques situationnels	7
	3.3.	1 Situation	7
	3.3.	2 Plan cadastral et plan d'affectation	10
	3.3.	3 Autres enjeux situationnels	12
	3.4	Aspects et risques juridiques	13

	3.	4.1	Droits réels	13
	3.	4.2	Autres aspects et risques juridiques	15
	3.	4.3	Possibilités de développement	15
4	Εν	valua [.]	tion	16
	4.1	Mét	hodologie	16
	4.2	Р	arcelle 2002 - Valeur intrinsèque	17
	4.3	Р	arcelle 9693 - Valeur foncière	18
	4.4	Р	arcelle 5066 - Valeur unitaire	19
	4.5	Р	arcelle 3529 - Valeur par les coûts	19
5	С	onclu	sions	20
6	Aı	nnexe	9 S	22
	6.1	Pho	tographies	22
	6.2	E:	xtrait(s) du registre foncier	24



2 Description du mandat

2.1 Mandat

Mandant(s)	Office des faillites du Valais central, par M. Yves Biselx
Propriétaire(s)	Feu M. Nestor Fournier
Mandataire	READ conseil immobilier Sàrl Affiliations : USPI (Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier) / SVIT (Association suisse de l'économie immobilière)
Experts	Grégoire Crettaz Expert breveté Affiliations: CEI (Chambre suisse d'experts en Estimations Immobilières) / SIV (Association suisse des estimateurs immobiliers) / MRICS-Evaluateur certifié (Royal Institution of Chartered Surveyors) / Membre du collège d'experts du Tribunal cantonal valaisan.
	Danick Yerly Expert breveté Affiliations : CEI (Chambre suisse d'experts en Estimations Immobilières) / SIV (Association suisse des estimateurs immobiliers)
	Charlotte Seppey Experte junior en estimations immobilières
Objectif	Déterminer la valeur de liquidation des objets.
Contexte	Faillite.
Définition de la valeur vénale	« La valeur vénale est le prix auquel des terrains et des immeubles peuvent être vendus dans un acte privé par un vendeur consentant à un acquéreur non lié au vendeur à la date de l'expertise, étant donné que le bien est proposé sur le marché libre, que les conditions de celui-ci en permettent une cession normale, et qu'une période suffisante pour la négociation de la vente, compte tenu de la nature du bien, a été respectée. » (source : glossaire de la CEI – Chambre suisse d'Experts en estimations Immobilières). Cette valeur peut être assimilée à la notion de valeur de marché (Swiss Valuation Standards).
Définition de la valeur de liquidation (vente forcée)	La valeur de liquidation (vente forcée) se repose sur la définition de la valeur vénale avec l'hypothèse supplémentaire que le temps pour la vente est excessivement court et que les démarches de commercialisation sont inadéquates, en comparaison de la durée et des mesures de promotion nécessaires pour obtenir le meilleur prix dans le marché. Le vendeur peut aussi être contraint ou obligé. (source : glossaire de la CEI – Chambre suisse d'Experts en estimations Immobilières)
Hypothèses spéciales	



2.2 Ethique et déontologie

Compétences	L'immeuble a été évalué par des experts qualifiés qui se sont conformés aux meilleures pratiques recommandées et publiées par les associations dont ils sont membres (CEI, SIV, RICS).
Indépendance	Les experts soussignés attestent de leur parfaite neutralité et objectivité dans l'élaboration du présent rapport. Ils confirment n'avoir détecté aucun conflit d'intérêt avec l'/les objet(s).
Confidentialité et publication	Le présent document a été établi exclusivement pour l'Office des faillites du Valais central, représenté par M. Yves Biselx, dans le cadre d'une procédure de vente aux enchères. Il ne peut être ni copié, ni reproduit. Les experts excluent toute responsabilité pour l'usage et l'interprétation que des tiers pourraient faire du présent document.

2.3 Validité et réserves

Validité	Les conclusions détaillées dans le présent rapport sont valables à la date d'établissement de celui-ci en considérant les conditions qui prévalent à cette date. Toute modification substantielle ou toute évolution économique ou légale importante nécessite d'effectuer une mise à jour de l'évaluation.
Réserves légales	Le présent rapport est basé sur les informations et la documentation remises par le mandant ou par diverses instances privées ou publiques, en partant du principe que ces dernières sont fiables et complètes. Pour autant l'expert ne garantit ni leur exactitude ni leur exhaustivité et décline toute responsabilité pour les erreurs, susceptibles d'affecter les affirmations et conclusions de la présente évaluation, qu'elles pourraient contenir.
	Sans mention spécifique dans les calculs ou hypothèses, la valeur établie ne prend pas en compte les droits de mutation, l'éventuelle charge fiscale latente (impôts ordinaires, impôts sur les gains immobiliers, TVA), les éventuelles problématiques juridiques liant le propriétaire avec des tiers (p.ex. couverture d'assurance incendie, contentieux avec des locataires, hypothèque légale,), les travaux préparatoires spéciaux et/ou de types de fondations spécifiques en lien avec d'éventuelles problématiques liées à la nature géologique du terrain. Le mandat ne comprend pas d'études techniques spécifiques des bâtiments ou environnementales, ni d'analyses en lien avec les matériaux polluants. Une réserve est ainsi émise concernant l'état des éléments non visibles ou non accessibles, ainsi que tout élément qui présenterait des défauts qui n'auraient pas été signalés à l'expert.
Portée du mandat et réserve	La délimitation du présent mandat restreint le champ de nos investigations et nous précisons que ces dernières ne portent pas sur les éléments suivants :



	 Risques juridiques exhaustifs / Possibilités de développement Descriptif technique détaillé / Risques économiques Ces éléments peuvent avoir un impact sur la valeur et nous émettons dès lors une réserve à cet égard.
Volatilité des marchés	Les évolutions macro-économiques (inflation, évolution des taux d'intérêts) combinées aux enjeux géopolitiques autour des conflits en cours entrainent une potentielle volatilité des marchés immobiliers à court et moyen terme. Dès lors, les conclusions du présent rapport sont valables à la date d'évaluation et un niveau de prudence plus élevé qu'habituellement doit être pris en considération. Les effets de cette situation sur les différents segments de marché doivent faire l'objet d'un suivi particulier et nous recommandons une mise à jour régulière de l'évaluation.

2.4 Sources d'informations

Description	Date	Source	Remarque
Extrait du registre foncier	19.12.2024	Registre foncier de Sion	
Plan cadastral et cartes (dangers,)	04.04.2025	Cadastre en ligne	
Plans de situation	04.04.2025	Mapsearch	
Photos	02.05.2025	Visite	
Visite	02.05.2025	READ	



3 Description de l'objet

3.1 Description générale

Commune	Nendaz	Adresse	Parcelles 2002, 5066, 9693, 3529 1997 Haute-Nendaz
N° de parcelle(s) et surface(s)	2002, de 600 m²	Emprise du(des) bâtiment(s)	29 m ²
	5066, de 99 m²		
	9693, de 463 m²		
	3529, de 172 m ²		

3.2 Description lot(s)

N° de copropriété et quote- part	2002-1, 4/6		12 places de parc grevées d'une servitude à charge et dépôt
	5066-1, 1/2		2 places de parc et accès au bâtiment attenant
	9693-1, 1/2		5 places de parc dont 4 grevées d'une servitude à charge et accès au bâtiment attenant
	3529, 1/1		Petite place goudronnée et pré



3.3 Aspects et risques situationnels

3.3.1 Situation

Macro-situation



La commune de Nendaz (1'330 mètres d'altitude) compte 7'196 habitants (2023), 536 entreprises et 2'363 emplois (2022).

Elle offre toutes les commodités (commerces, poste, banque, école, transports publics). Il y a également lieu de relever la proximité avec les remontées mécaniques de la station Nendaz, 4 Vallées et le Spa des Bisses.

Les centres les plus proches en transports individuels sont Sion (25 minutes) et Sierre (35 minutes).

Micro-situation



Quartier	Restaurant, commerces, immeubles résidentiels, prés.
Vue	Non relevant au regard de l'objet.
Relief	Plat et légère pente
Accès	Aisé, goudronné.
Nuisances	Non relevant au regard de l'objet.

Parcelle 2002





Parcelle 5066

Quartier	Prés, chalets, immeubles résidentiels.
Vue	Non relevant au regard de l'objet.
Relief	Plat légère pente
Accès	Aisé, goudronné.
Nuisances	Non relevant au regard de l'objet.



Parcelle 9693

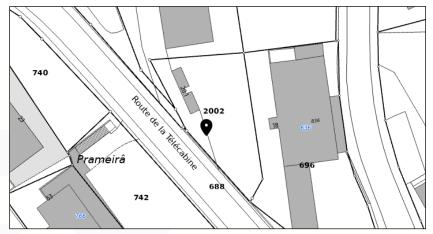
Quartier	Centre sportif, immeubles résidentiels
Vue	Non relevant au regard de l'objet.
Relief	Plat
Accès	Aisé, goudronné.
Nuisances	Non relevant au regard de l'objet.



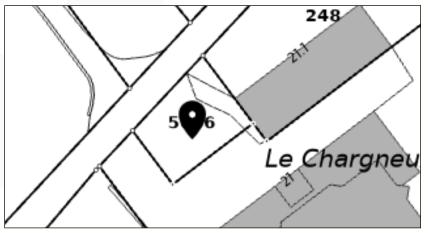
Parcelle 3529

Quartier	Prés, maisons individuelles.
Vue	Non relevant au regard de l'objet.
Relief	Pente
Accès	Aisé, goudronné.
Nuisances	Non relevant au regard de l'objet.

3.3.2 Plan cadastral et plan d'affectation



Parcelle 2002



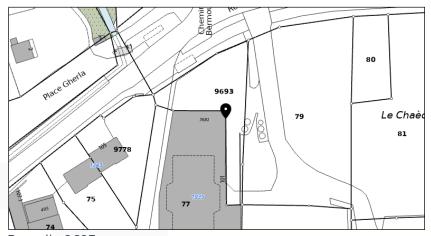
Parcelle 5066



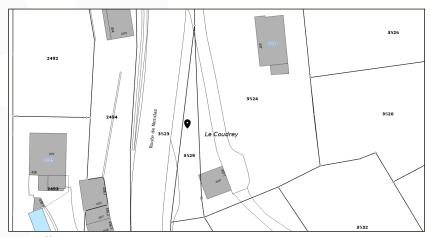
La parcelle est colloquée en zone H80 habitat collectif.



La parcelle est colloquée en zone H80 habitat collectif.



Parcelle 9693



Parcelle 3529



La parcelle est colloquée en zone H80 habitat collectif.



La parcelle est colloquée en zone H30.

3.3.3 Autres enjeux situationnels

Cadastre du bruit	Pour évaluer et limiter la pollution sonore, la législation sur la protection contre le bruit valeurs de planification (VP), des valeurs limites d'immission (VLI) et des valeurs d'alarme différents types de bruit. Ces valeurs sont adaptées au degré de sensibilité de la zone expoplus basses la nuit que le jour. Les valeurs limites d'exposition sont plus strictes pou d'habitation pure que pour celles où des activités artisanales sont également autorisées (sou fédéral de l'environnement). Les parcelles sont situées dans des zones où aucune valeur de planification et aucur sensibilité au bruit ne sont définis.			
Sites pollués	·	sont pas recensées au Cadastre en ligne des sites pollués du Canton Valais (aucune rnant un quelconque risque écologique).		
Radon	Le radon est un gaz noble radioactif se formant dans le sol après désintégration de l'uranium, qui y présent à l'état naturel. Ce gaz peut s'infiltrer dans les bâtiments et polluer ainsi l'air intérieur. En rai du risque d'irradiation du tissu pulmonaire, l'Ordonnance fédérale sur la radioprotection (ORaP) pré que dans tous les cas de dépassement du niveau de référence (300bq/m3), le propriétaire doit pren les mesures d'assainissement nécessaires (assainissement imposable par le canton en cas d'inaction propriétaire). Source : Office fédéral de la santé publique. La probabilité de dépassement du niveau de référence est de 5 % pour les parcelles 2002, 5066, 969 de 6% pour la parcelle 3529 (indice de confiance du pronostic : faible). Seule une analyse effectuée par une entreprise spécialisée permet de connaître la concentration radon dans un bâtiment et de chiffrer les coûts liés à ce risque. A défaut de disposer d'informatior relatives, nous ne prenons aucune déduction en compte.			
Dangers naturels	Dangers hydrologiques	Zone de dangers hydrologiques de niveau résiduel pour la parcelle 9693.		
	Dangers géologiques	Aucun danger recensé.		
	Dangers d'avalanches	Aucun danger recensé.		
	Risque sismique	Le Valais est le canton suisse le plus exposé à un séisme.		



	Nous ne considérons pas d'impact spécifique de cet élément sur la valeur, toutefois, des travaux futurs importants (p.ex. transformation) pourraient induire des surcoûts significatifs en cas de non-conformité aux normes parasismiques.
	S'agissant d'un environnement bâti, nous partons du principe que les mesures y relatives ont été prises lors de la construction et que cela n'a pas d'impact sur la valeur des objets.
Incidence	Réserve : Les caractéristiques/conditions géologiques et hydrogéologiques de la parcelle sont inconnues. Une réserve est émise en lien avec les éventuelles plusvalues résultant de travaux préparatoires spéciaux et des fondations des bâtiments à bâtir en cas de potentiel de développement.

3.4 Aspects et risques juridiques

3.4.1 Droits réels

Servitudes	Parcelle 2002	(C) Passage à pied et pour tous véhicules / 2.5 mètres, en faveur de la parcelle 693. Sans impact sur la valeur.
Parcelle 9693		(C) Restriction au droit de construire – Transfert d'indice, en faveur de la parcelle 693. La pièce justificative indique que toute la densité (droits à bâtir) de cette parcelle a été transférée à la parcelle attenante, soit la n° 693. Par ailleurs, toutes les places de parcs sont réservées à l'Hôtel des Chevreuils (désormais immeuble résidentiel et restaurant) sis sur la parcelle 696. Dite inscription implique que cette parcelle ne peut ni être construite, ni transférer des droits à bâtir et que les places des parcs ne sont pas utilisables par le propriétaire. Nous prenons donc en compte l'impact de ces restrictions dans nos calculs.
	Parcelle 9693	(C/D) Mitoyenneté, réciproque avec la parcelle 79. Prise en compte dans l'environnement bâti.
		(C) Passages à pied et pour tous véhicules, en faveur des parcelles 77 et 3204. Prise en compte dans nos calculs.

		(C) Utilisations de place de parc / cessible et transmissible / place 1 et 9, en faveur de Van Schaik Hester. Prise en compte dans nos calculs.
		(C) Utilisations de place de parc / cessible et transmissible / place 2 et 10, en faveur de Biancard Fabrice Charles Marcel et Biancard Muriel. Prise en compte dans nos calculs.
	Parcelle 3529, 5066 Parts de copropriété 2002-1, 5066-1, 9693-1	Aucune
Mentions	Parcelle 3529, Parts de copropriété 2002-1, 5066-1, 9693-1	Déclaration de faillite. Sans impact sur la valeur considérant le contexte du mandat.
	Parcelles 2002, 5066, 9693	Aucune
Annotations	Parcelle 5066 et 9693	Suppression d'un droit de préemption légal. Jusqu'au 15.11.2040 pour la parcelle 9693. Sans impact sur la valeur.
		Interdiction de liciter. Sans impact sur la valeur.
	Parcelle 3529	Saisies / Séries n° 1, 2, 3, 4. Sans impact sur la valeur considérant le contexte du mandat.
	Parcelle 2002 Parts de copropriété 2002-1, 5066-1, 9693-1	Aucune
Charges foncières	Parcelles 2002, 5066, 9693, 3529 Parts de copropriété 2002-1, 5066-1, 9693-1	Aucune



3.4.2 Autres aspects et risques juridiques

Comme indiqué plus haut, la délimitation du présent mandat restreint le champ de nos investigations et nous précisons que ces dernières ne portent pas sur l'analyse exhaustive des risques juridiques (p.ex. LAT, LFAIE, Lex Weber, ...). Ces éléments peuvent avoir un impact sur la valeur et nous émettons dès lors une réserve à cet égard.

3.4.3 Possibilités de développement

L'analyse des possibilités de développement sort du périmètre du mandat et n'est donc pas développée dans le présent rapport. Nous tenons toutefois compte de la règlementation communale en vigueur dans le cadre de l'analyse des différents objets du présent mandat.



4 Evaluation

4.1 Méthodologie

L'évaluation d'un immeuble peut résulter de différentes approches :

- Approche par comparaison
- Approche par le rendement
- Approche par les coûts

Parcelle n° 2002

Considérant la typologie de l'objet, l'approche retenue est basée sur la méthode de la valeur intrinsèque (approche par les coûts).

La valeur intrinsèque se compose de la valeur du terrain, du coût de construction à neuf dans le confort actuel du bâtiment, diminuée de la dépréciation (vétusté) et tenant compte de son degré d'entretien, de la valeur des aménagements extérieurs et des frais secondaires. Pour rappel, nous tenons notamment compte des multiples contraintes auxquelles est soumis l'objet (voir sous point 3.4.1).

Parcelle nº 9693

Conformément aux éléments mentionnés sous point 3.4, la parcelle est inconstructible. Les servitudes grevant la parcelle ne permettent que l'utilisation d'une place de parc ainsi qu'un éventuel transfert des droits à bâtir. Nous en tenons dès lors compte dans nos calculs.

Parcelles nº 5066 et 3529

Concernant les parcelles 5066 et 3529, respectivement la typologie des objets, l'approche retenue se base sur la comparaison et les observations d'objets similaires.



4.2 Parcelle 2002 - Valeur intrinsèque

Au regard des contraintes grevant l'objet, nous considérons dans nos calculs uniquement le bâtiment construit (dépôt) dans cette valeur intrinsèque avec uniquement la part du terrain entourant la bâtisse.

Terrain (CFC 0)	Surface :		100 m ²		
	Incidence foncière	:	10 % Remarque: admise au regard de l'affectation du bâtiment et des contraintes y relatives (servitudes de parc et densité transférée).		
	La part de la valeur intrinsèque qui correspond au terrain est calculée selon une approche relative basée sur l'incidence foncière. Celle-ci indique la proportion de la valeur du terrain par rapport à la valeur intrinsèque totale à neuf.				
	bâtiment (villa, imr	meuble de ren	en fonction de la micro-situation de la parcelle et de la typologie de dement, halle commerciale, etc.) qui y est (ou qui peut y être) construit, connaissances du marché.		
	Dans le cas présent, la surface de la parcelle étant trop importante en regard de la construction existante et des contraintes y relatives, le terrain est divisé en une surface utile à la construction de 100 m² et une surface d'agrément correspondant au solde de la parcelle.				
		ratio ne peu	e cette approche dépend donc de la taille et de la qualité du bâti érigé et dès lors pas être comparé aux prix des terrains nus actuellement		
Bâtiment	Dépôt :	Volume:	96 m ³		
(CFC 2)		Coût de cons	struction à neuf : 520 CHF/m³		
		Vétusté :	40 % admis forfaitairement		
Aménagements extérieurs (CFC 4)	Coût:		60 CHF/m² Admis sur les surfaces vertes ainsi qu'une surface d'accès au dépôt.		
	Vétusté :		40 %		
Frais secondaires (CFC 5)	Inclus dans le CFC 2				
Terrain d'agrément	Admis à 2.0 CHF/m ²				



Le calcul de la valeur intrinsèque se présente comme suit :

		Surface	CHF/m2	Valeur	Part	Vétus	té	Valeur
		Volume	CHF/m3	à neuf	%	%	CHF	intrinsèque
CFC 0+1	Terrain	100 m2	70	7 000	10.4%			7 000
CFC 2	Bâtiment	96 m3	520	49 920	74.0%	40%	-19 968	29 952
CFC 4	Aménagements extérieurs	175 m2	60	10 500	15.6%	40%	-4 200	6 300
	Sous-total			67 420	100.0%		-24 168	43 252
	Terrain d'agrément	500 m2	2.0					1 000
	Valeur intrinsèque							44 252
valear intriniseque							Arrondi	45 000

Etant donné que feu M. Nestor Fournier n'est propriétaire que de 4/6, la valeur arrondie de sa quote-part se monte à **30'000 CHF.**

4.3 Parcelle 9693 - Valeur foncière

Selon nos observations ainsi que des informations échangées, il s'avère qu'au regard de la situation ainsi que de la zone d'affectation il n'existe que peu d'occurrences pour des prix de transactions de terrains de même type situé dans le périmètre proche du bien-fonds concerné.

Dès lors, nous établissons une valeur foncière **théorique** de manière sommaire en tenant compte des possibilités constructibles théoriques de la parcelle offerte par le règlement communal. Au regard de ces dernières, nous pouvons déterminer une surface de plancher théorique totale de 481 m². La surface de vente est déterminée sur la base d'observations d'opérations immobilières en retenant le 65% de la surface de plancher afin de ne pas tenir compte des circulations communes, techniques et autres surfaces secondaires.

En nous basant sur un prix de vente de 5'800 CHF/m², la valeur de commercialisation s'élèverait à 1'815'000 CHF. Au regard de la situation, des contraintes et d'une utilisation en résidence principale uniquement, nous admettons une incidence foncière de 20%. La valeur foncière théorique s'élève donc à environ 360'000 CHF, soit environ 780 CHF le m².

En nous basant sur la valeur précitée et en considérant les incertitudes liées à un éventuel transfert de densité pour un objet de ce type, nous admettons un abattement de 80%.

La valeur foncière est dès lors déterminée comme suit :

		Surface	CHF/m2	Valeur	Abattement %	CHF/m2 après abattement	Valeur foncière
Parcelle n° 9693	Zone H80 habitat collectif	463 m2	780	361 140	80.0%	156	72 228

Etant donné que feu M. Nestor Fournier n'est propriétaire que de 1/2, la valeur arrondie de sa quote-part se monte à 36'000 CHF.

4.4 Parcelle 5066 - Valeur unitaire

Nous valorisons cette parcelle de manière forfaitaire. En effet, cette dernière contient 2 places de parc que nous admettons chacune à hauteur de 15'000 CHF, soit une valeur totale de la parcelle de 30'000 CHF.

Etant donné que feu M. Nestor Fournier n'est propriétaire que de 1/2, la valeur de sa quote-part se monte à 15'000 CHF.

4.5 Parcelle 3529 - Valeur par les coûts

Eléments pris en compte dans le ratio	 Situation, accès et environnement Qualité de construction Vétusté
Paramètres pris en compte	 La parcelle est divisée en plusieurs type de surface, soit une zone de pré et une zone goudronnée. Un ratio est déterminé pour chacune d'entre elle.

Compte tenu de ce qui précède, le détail du calcul est le suivant :

N° de parcelle	Surface total	Autre s	surface verte	Autre revê	tement dur	Valeur totale
	m2	m2	CHF/m2			Total
3529	172	160	2.00	12	120.00	1 760

La valeur est arrondie à 1'800 CHF.



5 Conclusions

Objectif du mandat et contexte	Détermination de la valeur de liquidation dans un contexte de faillite.
Récapitulatif	Parcelle n° 2002 - Valeur quote-part 4/6 : 30'000 CHF Parcelle n° 9693 - Valeur quote-part 1/2 : 36'000 CHF Parcelle n° 5066 - Valeur quote-part 1/2 : 15'000 CHF Parcelle n° 3529 : 1'800 CHF
Valeurs vénales	La valeur vénale est le prix auquel un bien pourrait être vendu à la date de l'évaluation (voir définition complète sous point 2.1). La valeur vénale retenue correspond aux valeurs précitées, soit : Parcelle n° 2002 - Valeur quote-part 4/6 : 30'000 CHF Parcelle n° 9693 - Valeur quote-part 1/2 : 36'000 CHF
	Parcelle n° 5066 - Valeur quote-part 1/2 : 15'000 CHF Parcelle n° 3529 : 1'800 CHF
Valeurs de liquidation	Afin de considérer le contexte de liquidation induite par la procédure de vente forcée (voir définition de la valeur de liquidation sous point 2.1), nous appliquons des abattements aux valeurs vénales mentionnées ci-dessus qui tiennent notamment compte de l'affectation et des spécificités propres des objet, soit des valeurs de liquidation arrondies de :
	Parcelle n° 2002 - Valeur quote-part 4/6 : 25'000 CHF (30'000 CHF – 15%) Parcelle n° 9693 - Valeur quote-part 1/2 : 27'000 CHF (36'000 CHF – 25%) Parcelle n° 5066 - Valeur quote-part 1/2 : 13'000 CHF (15'000 CHF – 15%) Parcelle n° 3529 : 1'500 CHF (1'800 CHF – 15%)
Remarque	Les paramètres qui entourent cette évaluation ont été retenus de manière objective, toutefois, il est admissible que, dans le cadre de négociations, les valeurs ci-dessus puissent varier selon les positions des parties (+/- 5%).
Rappel des hypothèses spéciales	
Rappel de la portée du mandat	La délimitation du présent mandat restreint le champ de nos investigations et nous précisons que ces dernières ne portent pas sur différents éléments (voir point 2.3) qui peuvent avoir un impact sur la valeur et nous émettons dès lors une réserve à cet égard.



Rappel des réserves	Voir point 2.3.
Date de l'évaluation	05.06.2025

Grégoire Crettaz | Directeur

Membre CEI / MRICS-Evaluateur certifié Expert breveté en estimations immobilières Economiste HES



Experte en estimations immobilières



6 Annexes

6.1 Photographies

Parcelle 2002



Accès



Bâtiment de stockage

Parcelle 9693



Places de parc

Parcelle 5066



2 places de parc (rouge)

Parcelle 3529

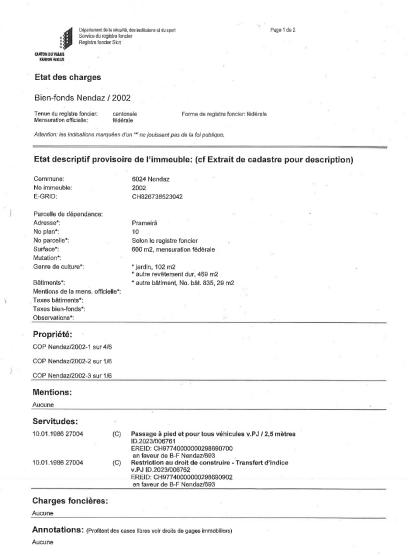


Zone goudronnée (rouge)



Zone pré

6.2 Extrait(s) du registre foncier





Tenue du registre foncier: cantona Mensuration officielle: fédérale Forme de registre foncier: fédérale

Page 2 de 2

Attention: les indications marquées d'un " ne jouissent pas de la foi publique.

Droits de gages immobiliers:

Aucun

Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 19 décembre 2024: Aucune Affaires du géomètre jusqu'au 19 décembre Aucune

L'introduction informatisée a entraîné une uniformisation des mots clés en ce qui concerne les servitudes, les droits de gage, les mentions et les annotations. Les mots clés modifies textuellement ne provoquent pas de modification matérielle du contenu des inscriptions. Demeurent réservées les hypotròques (égales non inscrites prévues par le droit (édéral et par le droit (cantonal.

1950 Sion, le 19 décembre 2024, 14:34/mattee

La conservatrice / le conservateur du registre foncier



Département de la sécurité, des institutions et du sport Service du registre foncier

Page 1 de 2

Etat des charges

Part de copropriété Nendaz / 2002-1

Tenue du registre foncier; Mensuration officielle:

Forme de registre foncier; cantonale

Attention: les Indications marquées d'un "" ne jouissent pas de la foi publique.

Etat descriptif provisoire de l'immeuble: (cf Extrait de cadastre pour description)

Commune:

6024 Nendaz 2002-1

No immeuble: E-GRID:

CH637794660118

Selon le registre foncier

Immeuble de base:

B-F Nendaz/2002

Valeur de la part:

Parcelle de dépendance:

No parcelle*;

Mutation*:

Mentions de la mens, officielle*:

Taxes bâtiments*:

Taxes bien-fonds*: Observations*:

Propriété:

Propriété individuelle

Fournier Nestor Martial, 13.07.1948 de Marcel

16.10.1989 36648 Transfert

10.03.1999 54827 Achat

Mentions:

10.12.2024 2024/9992/0

Déclaration de faillite (art. 176 LP) v.PJ / + voir fiche cadastre Nendaz 2964 (MC20569) ID.2024/009905

EREID: CH97740000000320565279

Servitudes:

Aucune

Charges foncières:

Aucune

Annotations: (Profitent des cases libres voir droits de gages immobiliers)

Droits de gages immobiliers:

20.04.1998 53190

Rang 1, Obligation hypothécaire au porteur, CHF 25'000.--, Intérêt max. 12%, ID.2024/004292, Droit de

profiter des cases libres, Droit de gage individuel. EREID: CH97740000000314372480

Porteur ; van Schaik Cornells Adrianus, 27.09.1947 de

24.06.1998 53554

Rang 2, Obligation hypothécaire au porteur,

CHF 25'000 .- , Intérêt max. 12%, ID.2024/004293, Droit de

Département de la sécurité, des Institutions et du sport Service du registre foncier Registre foncier Sion

Etat des charges

Part de copropriété Nendaz / 2002-1

Tenue du registre foncier: Mensuration officielle:

cantonale

Forme de registre foncier: cantonale

Attention: les indications marquées d'un " ne jouissent pas de le foi publique.

Droits de gages immobiliers:

profiter des cases libres, Droit de gage individuel. EREID: CH9774000000314372581 Porteur : van Schaik Cornelis Adrianus, 27.09.1947 de

Affaires en suspens:

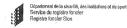
Affaires du journal jusqu'au 19 décembre 2024: Aucune Affaires du géomètre jusqu'au 19 décembre

L'introduction informatisée a entrainé une uniformisation des mots clés en ce qui concerne les servitudes, les droits de gage, les mentions et les annotations. Les mots clés modifiés textuellement ne provoquent pas de modification malérielle du contenu des inecripitons. Demourent, réservées les hypothèques légales non inscrites prévues gyr et droit fédéral et par le voict cantonal.

1950 Sion, le 19 décembre 2024, 14:34/mattee

La conservatrice / le conservateur du registre foncier





Page 1 de 2

Etat des charges

Bien-fonds Nendaz / 5066

Tenue du registre foncier: Mensuration officielle:

Forme de registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un ** ne jouissent pas de la foi publique.

Etat descriptif provisoire de l'immeuble: (cf Extrait de cadastre pour description)

Commune: E-GRID:

6024 Nendaz

No immeuble:

5066 CH326813523022

Parcelle de dépendance: Adresse*:

Le Chargneux

No plan*:

No parcelle*:

Selon le registre foncier 99 m2, mensuration fédérale

Surface*:

* jardin, 14 m2 * autre revêtement dur. 85 m2

Mutation*: Genre de culture*:

Bâtiments*:

Mentions de la mens. officielle*

Taxes bâtiments*: Taxes bien-fonds*: Observations*:

Propriété:

COP Nendaz/5066-1 sur 1/2

COP Nendaz/5066-2 sur 1/2

Mentions:

Aucune

Servitudes:

Aucune

Charges foncières:

Annotations: (Profitent des cases libres voir droits de gages immobiliers)

18.01.2007 69542

Suppression d'un droit de préemption légal (art. 681b

CC) v.PJ ID.2024/006724

EREID: CH97740000000314822581 Interdiction de liciter (art. 650 CC) v.PJ ID.2024/006725 18.01.2007 69542

EREID: CH97740000000314822682

Droits de gages immobiliers:



Département de la sécurité, des Institutions et du soort Service du registre foncier Registre foncier Sion

Etat des charges

Bien-fonds Nendaz / 5066

Tenue du registre foncier: Mensuration officielle:

Forme de registre foncier: fédérale

Page 2 de 2

Attention: les indications marquées d'un " ne jouissent pas de la foi publique.

Affaires en suspens:

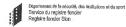
Affaires du journal jusqu'au 19 décembre 2024: Aucune Affaires du géomètre jusqu'au 19 décembre

L'introduction informatisée a entraîné une uniformisation des mots clés en ce qui concerne les servitudes, les droits de gage, les mentio-et les annotations. Les mots clés modifiés textuellement ne provoquent pas de modification matérialle au contenu des inscription. Demeurent desendées les hypotrèques légales non inscribles prévues par le droit fédéral et par le droit cantonal.

1950 Sion, le 19 décembre 2024, 14:35/mattee

La conservatrice / le conservateur du registre foncier,





Page 1 de 2

Etat des charges

Part de copropriété Nendaz / 5066-1.

Tenue du registre foncier: Mensuration officielle:

Forme de registre foncier: cantonale

Attention: les indications marquées d'un ** ne jouissent pas de la foi publique.

Etat descriptif provisoire de l'immeuble: (cf Extrait de cadastre pour description)

Commune:

6024 Nendaz

No immemble:

5066-1

E-GRID:

CH583977669454

Immeuble de base:

B-F Nendaz/5066 1/2

Valeur de la part:

Parcelle de dépendance:

No parcelle*:

Selon le registre foncier

Mutation*:

Mentions de la mens, officielle*

Taxes bâtiments*:

Taxes bien-fonds*: Observations*:

Propriété:

Propriété individuelle

Fournier Nestor Martial, 13.07.1948 de Marcel

18.01.2007 69542 Division

Mentions:

10.12.2024 2024/9992/0

Déclaration de faillite (art. 176 LP) v.PJ / + voir fiche cadastre Nendaz 2964 (MC20569) ID.2024/009905 EREID: CH97740000000320565279

Servitudes:

Aucune

Charges foncières:

Aucune

Annotations: (Profitent des cases libres volr droits de gages immobiliers)

Aucune

Droits de gages immobiliers:

Aucun

Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 19 décembre 2024: Aucune Affaires du géomètre jusqu'au 19 décembre Aucune



Département de la sécurité, des Institutions et du sport Service du registre foncier Registre foncier Sion

Page 2 de 2

Etat des charges

Part de copropriété Nendaz / 5066-1

Tenue du registre foncier: Mensuration officielle;

Forme de registre foncier: cantonale

Attention: les indications marquées d'un " ne jouissent pas de la foi publique.

L'introduction informatisée a entraîné une uniformisation des mots clés en ce qui concerne les servitudes, les droits de gage, les mentions et les annotations. Les mois clés modifiés textuellement ne provoquent pas de modification matérielle du contenu des inscriptions. Demeurent réservées les hypothèques légales non inscrites prévues par le droit fédéral et par le droit cantonal.

1950 Sion, le 19 décembre 2024, 14:35/mattee

La conservatrice / le conservateur du registre foncier





Page 1 de 3

CANTON DII VALAIS KANTON WALLIS

Etat des charges

Bien-fonds Nendaz / 9693

Tenue du registre foncier:

Forme de registre foncier: cantonale

Altention: les indications marquées d'un " ne jouissent pas de la foi publique.

Etat descriptif provisoire de l'immeuble: (cf Extrait de cadastre pour description)

Commune:

6024 Nendaz 9693

No immeuble: E-GRID:

CH187752307796

Parcelle de dépendance:

Adresse*

Le Chaèdo

No plan*: No parcelle*:

Selon le registre foncier

Surface*:

463 m2, mensuration fédérale

Mutation*: Genre de culture*:

* jardin, 12 m2 * pré, champ, 14 m2

* route, chemin, 22 m2 * autre revetement dur, 415 m2

Bâtiments*:

Mentions de la mens, officielle*

Taxes bâtiments*: Taxes bien-fonds*

Observations*:

Propriété:

COP Nendaz/9693-1 sur 1/2

COP Nendaz/9693-2 sur 1/2

Mentions:

Aucune

Servitudes:

18.09.1986 28557

16.11.2010 77529

Mitoyenneté v.PJ ID.2023/001140 EREID: CH97740000000284483994

CD B-F Nendaz/79

29.03.1994 45325 Passage à pied et pour tous véhicules v.PJ / 5 mètres

ID.2023/001133

EREID: CH97740000000284481790

en faveur de B-F Nendaz/77 en faveur de B-F Nendaz/3204

Passage à pled et pour tous véhicules v.PJ

ID.2023/001134 EREID: CH97740000000284481891

en faveur de B-F Nendaz/77 05.09.2023 2023/6897/0 (C)

Utilisation de place de parc v.PJ / cessible et

transmissible / place 1 ID.2024/006727 EREID: CH97740000000314822884

en faveur de Van Schalk Hester, 14.07.1972 de Cornelis

Département de la sécurité, des institutions et du sport Service du realstre foncier Registre fonder Sion

Page 2 de 3

Achat

Etat des charges

Bien-fonds Nendaz / 9693

Tenue du registre foncier: Mensuration officielle:

Forme de registre foncier: cantonale

Attention: les indications marquées d'un ™ ne louissent pas de la foi publique

Servitudes:

Adrianus 05.09.2023 2023/6897/0 Utilisation de place de parc v.PJ / cessible et transmissible / place 9 ID.2024/006728 EREID: CH97740000000314823077 en faveur de Van Schaik Hester, 14.07.1972 de Cornelis Adrianus Utilisation de place de parc v.PJ / cessible et transmissible / place 2 ID.2024/006729 05.09.2023 2023/6897/0 (C) EREID: CH97740000000314823178 en faveur de Biancard Fabrice Charles Marcel, 05.03.1972 07.06.2024 2024/4655/0 de Guy Théo Alphonse en faveur de Biancard Muriel, 03.03.1974 de Heinz 07.06.2024.2024/4655/0 Achat Utilisation de place de parc v.P.J / cessible et transmissible / place 10 ID.2024/006730 05.09.2023 2023/6897/0 (C) EREID: CH97740000000314823279 en faveur de Blancard Fabrice Charles Marcel, 05.03.1972 de Guy Théo Alphonse 07.06.2024 2024/4655/0 Achat en faveur de Blancard Muriel, 03.03.1974 de Heinz 07.06.2024 2024/4655/0

Charges foncières:

Aucune

Annotations: (Profilent des cases libres voir droits de gages immobiliers)

16.11.2010 77529 16.11.2010 77529 Suppression d'un droit de préemption légal (art. 681b CC) v.P.J. jusqu'au 15.11.2040, ID.2023/001141

EREID: CH97740000000284484389

Interdiction de liciter (art. 650 CC) v.PJ ID.2024/006726 EREID: CH97740000000314822783

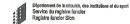
Droits de gages immobiliers:

Aucun

Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 19 décembre 2024: Aucune Affaires du géomètre jusqu'au 19 décembre

L'introduction informatisée a entraîné une uniformisation des mots clés en ce qui concerne les servitudes, les droits de gage, les mentions et les annotations. Les mots clés modifiés textuellement ne provoquent pas de modification matérielle du contenu des inscriptions. Demeurent réservées les hypothèques légales non inscrites prévues par le droit fédéral et par le droit cantonal.



Page 3 de 3

CANTON DU VALAIS

Etat des charges

Bien-fonds Nendaz / 9693

Tenue du registre foncier: Mensuration officielle: Forme de registre foncier: cantona

Attention: les indications marquées d'un ™ ne jouissent pas de la foi publique.

1950 Sion, le 19 décembre 2024, 14:35/mattee

La conservatrice / le conservateur du registre foncier





Département de la sécurité, des institutions et du sport Service du registre foncier Registre foncier Sion

Page 1 de 2

CANTON DU VALAIS KANTON WALLIS

Etat des charges

Part de copropriété Nendaz / 9693-1

Tenue du registre foncier: Mensuration officielle:

cantonale

Forme de registre foncier: cantonale

Attention: les indications marquées d'un " ne joulssent pas de la foi publique.

Etat descriptif provisoire de l'immeuble: (cf Extrait de cadastre pour description)

Commune:

6024 Nendaz

No immeuble: E-GRID:

9693-1 CH576692107738

Immeuble de base:

B-F Nendaz/9893

Selon le registre foncier

Valeur de la part:

1/2

Parcelle de dépendance

No parcelle*:

Mutation*; Mentions de la mens. officielle*:

Taxes bâtiments*:

Taxes bien-fonds*:

Observations*:

Propriété:

Propriété individuelle Fournier Nestor Martial, 13.07.1948 de Marcel

12.10.2009 75450 Achat

Mentions:

10.12.2024 2024/9992/0

Déclaration de faillite (art. 176 LP) v.PJ / + voir fiche cadastre Nendaz 2964 (MC20569) ID.2024/009905

EREID: CH97740000000320565279

Servitudes:

Aucune

Charges foncières:

Annotations: (Profitent des cases libres voir droits de gages immobiliers)

Aucune

Droits de gages immobiliers:

09.01.2019 2019/113/0

Rang 1, Cédule hypothécaire de registre, CHF 56'200.-, Intérêt max. 12%, ID.2023/000244, Droit de gage individuel.

EREID: CH97740000000284484591

Créancier hypothécaire Broccard, Fournier & Cle SA

Menuiserie et Charpente, Nendaz (IDE: CHE-107.018.711)

Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 19 décembre 2024: Aucune



Département de la sécurité, des Institutions et du sport Service du registre foncier

Etat des charges

Part de copropriété Nendaz / 9693-1

Tenue du registre foncier: Mensuration officielle:

cantonale

Forme de registre foncier: cantonale

Page 2 de 2

Attention: les Indications marquées d'un ** ne jouissent pas de la foi publique.

Affaires du géomètre jusqu'au 19 décembre

L'introduction informatisée a entraîné une uniformisation des mots ciés en ce qui concerne les servitudes, les droits de gage, les mentions et les annotations. Les mots ciés modifiés lextuellement ne provequent pas de modification matérielle du contenu des inscriptions. Demeurent réservées les hypotriques tégales non inscrites prévues par le droit étident el par el droit Cantonal.

1950 Slon, le 19 décembre 2024, 14:35/mattee

La conservatrice / le conservateur du registre foncier



Département de la sécurité, des Institutions et du sport Service du registre foncier Registre foncier Sion

Page 1 de 2

CANTON DU VALASS KANTON WALUS

Etat des charges

Bien-fonds Nendaz / 3529

Tenue du registre foncier: cantonale Forme de registre foncier: cantonale

Attention: les indications marquées d'un " ne jouissent pas de la foi publique.

Etat descriptif provisoire de l'immeuble: (cf Extrait de cadastre pour description)

Commune:

6024 Nendaz

No immeuble: F-GRID:

3529 CH935267302545

Parcelle de dépendance:

Le Coudrey

Adresse* No plan*:

Bâtiments*:

Selon le registre foncier

No parcelle*: Surface*:

172 m2, mensuration fédérale

Mutation*:

* autre revêtement dur. 12 m2

Genre de culture*:

* autre surface verte, 160 m2

Mentions de la mens officielle

Taxes bâtiments*: Taxes bien-fonds*:

Observations*:

Propriété:

Propriété Individuelle Fournier Nestor Martial, 13.07.1948 de Marcel

13.03.1974 7369 Achat

Mentions:

10.12.2024 2024/9992/0

Déclaration de faillite (art. 176 LP) v.PJ / + voir fiche cadastre Nendaz 2964 (MC20569) ID.2024/009905

EREID: CH97740000000320565279

Servitudes:

Aucune

Charges foncières:

Aucune

Annotations: (Profitent des cases libres voir droits de gages immobiliers)

13.01.2017 2017/359/0

Saisie (art. 101 LP) v.PJ / Série N° 1 CHF 1'222'000.00, ID.2024/006409

28.04.2017 2017/4125/0

EREID: CH97740000000314540275 Saisie (art. 101 LP) v.PJ / Série N° 2 CHF 266'000.00,

ID.2024/006410

EREID: CH97740000000314540477 29.09.2017 2017/9284/0 Saisie (art. 101 LP) v.PJ / Série Nº 3 CHF 20'000.00,

ID.2024/006412 EREID: CH97740000000314541074

Département de la sécurité, des Institutions et du sport Service du registre foncier

Etat des charges

Bien-fonds Nendaz / 3529

Tenue du registre foncier: Mensuration officielle: cantonale

Forme de registre foncier; cantonale

Page 2 de 2

Attention: les Indicetions marquées d'un ™ ne jouissent pas de la foi publique.

Annotations: (Profitent des cases libres voir droits de gages immobiliers)

23.02.2018 2018/1535/0

Salsie (art. 101 LP) v.PJ / Série N° 4 CHF 10'000.00,

ID.2024/006413

EREID: CH9774000000314541276

Droits de gages immobiliers:

Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 19 décembre 2024: Aucune Affaires du géomètre jusqu'au 19 décembre 2024:

L'introduction informatisée a entraîné une uniformisation des mots clés en ce qui concerne les servitudes, les droits de gage, les mentions et les annotations. Les mots clès modifiée textuellement ne provequent pas de modification matérielle du contenu des inscriptions. Demeurent réservées les hypotrhèques légales non inscrites prévues par le droit étédéral et par le droit cantonal.

1950 Sion, le 19 décembre 2024, 14:35/mattee

La conservatrice / le conservateur du registre foncier